

DEUXIEME GRANDE INSPECTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT

En attendant l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération, l'Agence continue d'enrichir son expérience en matière de contrôle, dans le cadre des 40 accords qu'elle a déjà conclus avec 30 pays.

Au début de mai a commencé dans l'Etat de New York (Etats-Unis) la deuxième inspection d'une usine qui traite des combustibles nucléaires provenant d'une centrale industrielle. Les opérations dureront probablement six semaines ou davantage; elles sont exécutées par équipes de façon à contrôler continuellement cette usine qui travaille vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Seize inspecteurs, ressortissants de 11 des 102 Etats Membres de l'Agence, appliquent les garanties à l'usine de Nuclear Fuel Services, dans le Centre de la State Atomic and Space Development Authority, situé à West Valley dans l'ouest de l'Etat de New York.

Une inspection semblable a déjà été effectuée en 1967. Le contrôle exercé par l'Agence vise à garantir que les matières nucléaires en question ne sont pas détournées pour être utilisées à des fins militaires.

Le combustible nucléaire traité a été irradié dans le réacteur de la centrale nucléaire appartenant à la Yankee Electric Company, à Rowe (Massachusetts). Les produits récupérés au cours de l'opération de traitement sont de l'uranium, qui a été loué à Yankee par la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis et qui lui sera restitué, et du plutonium. Ce dernier a été produit dans le réacteur et appartient à Yankee.

Le plutonium récupéré, qui sera stocké avant d'être utilisé ou vendu, restera sous les garanties de l'Agence et sera soumis à des inspections périodiques.

Aux termes de l'accord signé en 1964 entre les Etats-Unis et l'Agence, les Etats-Unis ont placé la centrale atomique Yankee sous les garanties de l'Agence en vue de montrer comment le système de garanties peut fonctionner et pour permettre à l'Agence de perfectionner les procédés d'inspection et de former du personnel. De ce fait, l'usine de Nuclear Fuel Services, qui traite le combustible irradié provenant de la centrale Yankee, est la première installation de ce genre qui soit soumise à ce même système. Les inspections de cette usine donnent aux inspecteurs l'occasion d'acquérir une expérience précieuse en leur permettant de se rendre compte de la complexité de ce type d'usine et de procédé. Elles permettent en outre à l'Agence de mettre à l'essai et de perfectionner ses pratiques et méthodes d'application des garanties.